



## Inapte 2ème visite reclassement

Par **jeanjacques**, le **03/07/2014** à **14:01**

bonjour suite a un accidents du travail je suis inapte 2 ème visite La médecin du travail ma fait la demande d'indemnité temporaire d'inaptitude fait le 27/06/2014 au 27/07/2014 mon employeur ma envoyer un courrier ce matin 3/06/2014 pour une reclassement( a savoir depuis deux ans j ai un poste aménage dans l'entreprise) je suis reconnu a la cotorep et jais 28%d'invalidement AT ma question je suis obliger de réponde a son courrier de reclassement mon état de sante me permets plus de travail merci

Par **P.M.**, le **03/07/2014** à **15:18**

Bonjour,  
Apparemment, c'est aujourd'hui 03/07/2014 que l'employeur vous a fait la proposition de reclassement...  
Vous pourriez par politesse simplement refuser la proposition de reclassement mais sans donner plus de précision car normalement avec un taux d'invalidité de 28 % cela ne vous empêche pas de travailler...

Par **jeanjacques**, le **05/07/2014** à **06:34**

bonjour oui ce taux d invalidité m'empêche pas de travailler par la suite ça fait 28 ans que le taux augmente plus 30 %  
de l'armer une question je vêt envoyer un lettre et refuser le reclassement motive secrets médicale lui il peu ces-sire  
l'inspecteur du travail merci pour la réponse bonne journée

Par **P.M.**, le **05/07/2014** à **09:27**

Bonjour,  
A mon avis vous n'avez même pas besoin d'invoquer le secret médical mais simplement indiquer que vous ne pouvez pas accepter cette proposition de reclassement...